

L'Union africaine face à l'impasse de l'intégration : entre souveraineté nationale et refondation d'un idéal panafricain

Guy Bucumi | 11 février 2026 | ARTICLES | 



Au moment où s'ouvre à Addis-Abeba la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les débats sur l'intégration politique du continent et sur le devenir du projet panafricain retrouvent une acuité particulière. La succession récente de coups d'État militaires à Madagascar et en Guinée-Bissau (2025), au Niger et au Gabon (2023), au Burkina-Faso (2022), en Guinée, au Mali et au Soudan (2021) – pour la plupart contre des institutions issues de processus électoraux, même si la qualité démocratique de certains régimes peut être relativisée – a révélé l'incapacité de l'Union africaine (UA) à faire respecter l'ordre constitutionnel au sein de ses États membres. Ce constat souligne un contraste frappant avec les principes fondateurs de l'organisation, qui avait érigé la défense de la légalité constitutionnelle en pilier de son action, rompant avec la doctrine stricte de non-ingérence héritée de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

L'Acte constitutif de l'UA, notamment l'article 4(p), condamne sans ambiguïté les changements anticonstitutionnels de gouvernement, position réaffirmée par la Déclaration de Lomé (2000) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007). Pourtant, ces textes normatifs n'ont pas suffi à prévenir la fragilisation des processus démocratiques, ni à garantir une réponse coordonnée aux crises politiques. Les retraits successifs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par le Mali, le Niger et le Burkina Faso, ou encore celui du Rwanda de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), illustrent l'affaiblissement des dynamiques d'intégration régionale et l'inefficacité des mécanismes continentaux de prévention, de sanctions et de médiation.

Parallèlement, les crises sécuritaires prolongées, notamment au Soudan et dans la région des Grands Lacs, révèlent les limites structurelles de l'UA dans la gestion des conflits qui gangrènent le continent. L'exemple de la République démocratique du Congo (RDC) est particulièrement significatif : bien que l'Union africaine soit institutionnellement impliquée, elle s'est largement reposée sur les Communautés économiques régionales (la Communauté d'Afrique de l'Est – CAE et la Communauté de

développement d'Afrique australe – SADC), pour piloter la médiation et le déploiement de forces régionales, conformément au principe de subsidiarité. Cette délégation a mis en évidence l'incapacité de l'UA à exercer un rôle de coordination et de leadership continental face à une crise emblématique de l'insécurité africaine, alimentée par la faiblesse étatique, les héritages coloniaux, la compétition pour les ressources naturelles et les ingérences extérieures. L'essor de groupes armés transnationaux et la persistance de missions internationales, comme [la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en république démocratique du Congo \(MONUSCO\)](#), témoignent des limites des dispositifs multilatéraux de maintien de la paix dans un contexte où enjeux locaux, régionaux et économiques s'entremêlent. L'action de l'Union africaine, souvent marginalisée, a été progressivement supplantée par diverses médiations extérieures. [Le Qatar s'est d'abord imposé comme un acteur diplomatique proactif](#), cherchant à encadrer les pourparlers régionaux dans un contexte d'escalade des tensions. Puis la médiation américaine a pris le relais, aboutissant à [l'accord de Washington](#), lequel s'est affirmé comme le cadre le plus structurant pour parvenir à un apaisement relatif de la crise. Plus récemment, la France a tenté de relancer un espace de dialogue à travers [la rencontre de Paris](#), signe supplémentaire que la résolution des crises africaines continue de dépendre d'initiatives extérieures plutôt que d'un pilotage continental. Cette succession d'interventions met en évidence la difficulté persistante de l'Union africaine à exercer un leadership autonome et crédible sur les dossiers stratégiques du continent.

Vingt ans après sa création, l'Union africaine peine encore à s'affirmer comme un acteur central de la gouvernance politique et du développement économique. Héritière de l'OUA, elle ambitionnait de dépasser les limites de son prédécesseur, telles que la non-ingérence rigide, l'incapacité à répondre aux crises internes et sa dépendance vis-à-vis des puissances extérieures pour devenir un instrument de souveraineté collective et d'intégration. Or, dans un contexte international marqué par le retour des rivalités entre grandes puissances (États-Unis, Chine, Russie, Union européenne, pays du Golfe...), l'Afrique se retrouve à nouveau au centre de tensions géopolitiques. Cette compétition ravive les enjeux de souveraineté nationale, fragilise l'autonomie de l'UA et met en tension le projet panafricain d'intégration. Parallèlement, un [« néo-panafricanisme »](#) émerge, réclamant l'émancipation de dépendances anciennes et la reconquête d'une véritable souveraineté africaine. Mais cette dynamique s'oppose à la fragilité institutionnelle de l'UA, marquée par des divisions internes, une persistance de la dépendance financière envers l'étranger ou encore une incapacité à porter une voix unifiée. Deux décennies après sa création, l'organisation reste confrontée à la difficulté de transformer l'ambition d'une Afrique souveraine et intégrée en une réalité tangible.

C'est dans ce contexte de tensions entre souveraineté nationale et intégration continentale que se dessinent les enjeux majeurs du panafricanisme contemporain. D'une part, il s'agira de montrer comment la souveraineté des États constitue un frein structurel et financier à l'intégration africaine ; d'autre part, d'explorer les voies permettant de réinventer cette intégration à travers un panafricanisme renouvelé conciliant ambition politique, cohésion institutionnelle et efficacité opérationnelle.

La souveraineté des États : un frein structurel et financier à l'intégration africaine

L'un des paradoxes récurrents de l'intégration africaine tient à la protection étroite que les États membres accordent à leur souveraineté, limitant parfois la construction d'un projet panafricain pleinement cohérent. Ce dilemme n'est pas entièrement nouveau : déjà, sous l'OUA, les tensions entre souveraineté nationale et action collective se faisaient sentir. Les pères fondateurs du panafricanisme comme Kwame Nkrumah, Haile Selassié, Julius Nyerere, Sékou Touré ou Gamal Abdel Nasser partageaient une vision commune de l'unité et de l'indépendance du continent, mais divergeaient sur les moyens d'y parvenir. [Le groupe de Casablanca](#) plaidait pour une intégration politique rapide et une union continentale forte, tandis que [le groupe de Monrovia](#) privilégiait une coopération intergouvernementale progressive, respectueuse des souverainetés nationales. La ligne du groupe de Monrovia a prévalu, consacrant le principe de non-ingérence et limitant l'action collective de l'OUA.

Si ce choix pouvait se justifier par la nécessité de préserver l'autonomie des États nouvellement indépendants, il s'est révélé, dans certaines crises, un frein à l'efficacité de l'organisation. L'OUA est ainsi restée impuissante face à des événements dramatiques comme [la guerre du Biafra \(1967-1970\)](#), où le respect strict de la non-ingérence l'a empêchée d'agir pour éviter une catastrophe humanitaire, [le génocide rwandais de 1994](#), qu'elle n'a pu anticiper ni enrayer, ou encore [la guerre civile au Liberia \(1989-1997\)](#), où son rôle fut éclipsé par l'intervention régionale de [la CEDEAO](#).

Pour autant, ces limites ne doivent pas occulter les réussites de l'OUA : elle a joué un rôle crucial dans la coordination des luttes pour l'indépendance, le soutien aux mouvements de libération nationale et l'affirmation d'une solidarité panafricaine, imparfaite mais réelle. Cette expérience historique souligne que la question de la souveraineté a toujours été au cœur du projet africain, mais qu'elle peut être conciliée avec des actions collectives lorsqu'elle s'inscrit dans des institutions capables d'équilibrer autonomie nationale et objectifs continentaux. Comme le souligne Barthélemy Mpouando, « l'Afrique des États a prévalu sur l'Afrique des peuples ». En privilégiant les intérêts nationaux au détriment d'une vision collective, les gouvernements limitent l'efficacité des institutions communes et retardent la mise en œuvre des réformes nécessaires à une véritable union politique et économique.

Cette prédominance du souverainisme s'exprime notamment par une réticence à transférer des compétences étatiques à l'échelle continentale. Les projets phares de l'UA, comme le marché commun africain, la libre circulation des personnes ou l'union monétaire, restent largement déclaratifs. Malgré l'entrée en vigueur de [la Zone de libre-échange continentale africaine \(ZLECAf\)](#) en 2021, les barrières tarifaires et non tarifaires persistent, révélant la difficulté des États à harmoniser leurs politiques économiques. De même, [le Protocole de Kigali](#) sur la libre circulation des personnes, adopté en 2018, demeure inopérant dans plusieurs pays où les régimes de visas restrictifs et la méfiance politique subsistent.

Cette logique d'autoprotection nationale fragilise également la dimension sécuritaire de l'Union. Le projet de [Force africaine en attente](#), lancé en 2004, illustre parfaitement cette impasse : faute de volonté politique, de coordination entre [Communautés économiques régionales \(CER\)](#) et de confiance mutuelle, il n'a jamais pu être pleinement déployé face aux crises majeures, comme en République centrafricaine, au Soudan ou en RDC. Les États préfèrent conserver le contrôle de leurs appareils sécuritaires plutôt que de déléguer une partie de leur souveraineté à une structure continentale.

L'hétérogénéité du continent renforce encore cette fragmentation. Certaines puissances régionales, telles que le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc ou encore l'Algérie, disposent d'un poids économique et diplomatique considérable, tandis que d'autres États, fragilisés par la pauvreté, les crises politiques et la faiblesse institutionnelle, peinent à suivre le rythme de l'intégration. Cette asymétrie alimente une méfiance mutuelle et accentue les rivalités de leadership, empêchant l'émergence d'une gouvernance continentale équilibrée. Les CER, censées servir de piliers à l'intégration africaine, en sont l'illustration : leurs niveaux de développement inégaux, leurs mandats parfois concurrents et le manque de coordination avec la Commission de l'UA contribuent à la dispersion des efforts. Ainsi, l'Union africaine se trouve confrontée à une architecture institutionnelle fragmentée, où la cohérence des politiques dépend davantage des dynamiques régionales que d'une vision continentale partagée.

La dépendance structurelle de l'Union africaine vis-à-vis des financements extérieurs constitue, sans doute, le plus grand paradoxe d'une organisation censée promouvoir l'autonomie africaine. [Le rapport Kagame sur la réforme de l'UA](#) (2017) soulignait déjà que plus de 70 % du budget annuel de l'organisation provenait de partenaires internationaux. En 2023, les contributions des bailleurs internationaux [représentaient](#) 74 % d'un budget total de 782 millions de dollars, principalement assurées par l'Union européenne et les Nations unies, ce qui portait la part des financements externes à près des deux tiers. Cette dépendance structurelle s'est confirmée dans les projections budgétaires récentes : en 2025, si les États membres ont couvert 98 % du budget opérationnel, les donateurs, essentiellement européens, ont continué de [financer](#) 78 % du budget des programmes. Cette configuration budgétaire limite durablement la marge de manœuvre de l'UA et place la question du financement [parmi les défis majeurs](#) auxquels est confrontée la Commission de l'Union africaine sous la direction de Mahamoud Ali Youssouf.

La souveraineté politique, érigée en principe intangible depuis la création de l'OUA, a paradoxalement nourri une dépendance financière structurelle qui limite la marge de manœuvre de l'Union africaine. En refusant toute mutualisation budgétaire contraignante, les États membres ont conservé leur autonomie fiscale, mais au prix d'un affaiblissement collectif. L'absence d'un financement endogène stable a obligé l'UA à s'appuyer massivement sur les contributions extérieures, notamment celles de l'Union européenne, des Nations unies ou des puissances émergentes telles que la Chine, la Russie ou la Turquie. Les États, soucieux de préserver leur souveraineté, rechignent à financer durablement une institution qu'ils souhaitent pourtant autonome. En retour, cette dépendance financière réduit la capacité de l'UA à imposer ses décisions ou à agir sans ingérence.

Ainsi, la défense de la souveraineté nationale se transforme en facteur d'hétéronomie continentale, affaiblissant l'ambition même d'une intégration politique et économique indépendante. Cette dépendance financière a un triple impact. D'abord, elle fragilise la souveraineté décisionnelle de l'UA, dont les priorités stratégiques s'alignent souvent sur les agendas des donateurs. Ensuite, elle limite la réactivité et l'autonomie opérationnelle des missions africaines, notamment dans le maintien de la paix. Enfin, elle affecte la légitimité de l'organisation auprès des opinions publiques, qui perçoivent une institution subordonnée aux financements étrangers plutôt qu'un instrument d'émancipation continentale.

Face à cette situation, le principe de [« l'Afrique qui finance ses propres responsabilités »](#) reste davantage un slogan qu'une réalité concrète : [le mécanisme de la taxe de 0,2 % sur les importations](#), destiné à garantir un financement endogène et autonome de l'Union africaine, peine encore à être appliqué. [En juin 2025, seuls dix-sept États sur les cinquante-quatre membres de l'organisation l'avaient effectivement ratifié](#), révélant ainsi la lenteur des engagements et les réticences persistantes à mutualiser les ressources au service d'une souveraineté continentale partagée. Cette inertie révèle la difficulté à instaurer une solidarité budgétaire et à repenser collectivement la souveraineté, non plus comme un repli national, mais comme une capacité partagée d'agir et de décider à l'échelle continentale. Ce regain de souverainisme révèle la contradiction entre l'affirmation de l'autonomie des États africains et leur forte dépendance aux financements extérieurs pour le fonctionnement de l'Union

africaine. Il affaiblit ainsi la portée du discours sur l'autonomie continentale et réduit la capacité de l'organisation à définir librement ses priorités. Pour gagner en crédibilité, l'UA doit transformer l'attachement à la souveraineté nationale en un véritable projet de puissance collective, soutenu par des institutions solides, des ressources propres et un engagement politique constant de ses membres. La refonte du mode de financement, la clarification du partage des compétences entre l'Union et les CER, ainsi qu'une gouvernance plus transparente constituent des conditions essentielles au renforcement de son autorité.

Dans cette perspective, la montée du souverainisme africain, bien qu'inscrite dans un mouvement mondial de retour aux États-nations, revêt une signification particulière sur le continent. Elle ne favorise pas la cohésion, mais accentue la dispersion des initiatives et la vulnérabilité institutionnelle de l'union. Héritée des indépendances, cette posture défensive, réactivée par la rivalité croissante entre puissances globales, entretient le paradoxe d'une Afrique désireuse d'affirmer sa liberté tout en restant dépendante des acteurs extérieurs. Dès lors, la souveraineté ne peut plus être envisagée comme un simple bouclier national, mais comme un instrument d'action collective au service d'une intégration repensée. C'est à ce prix que pourra émerger un panafricanisme renouvelé, conciliant indépendance étatique et solidarité continentale.

Réinventer l'intégration continentale : l'heure d'un panafricanisme renouvelé

Plus de deux décennies après sa création, l'Union africaine reste confrontée aux limites inhérentes à ses institutions continentales. Si elle peine à s'affirmer comme un acteur pleinement autonome sur les plans politique, diplomatique et sécuritaire, son action s'inscrit dans une continuité historique. En effet, la construction institutionnelle du continent a toujours été guidée par l'objectif de solidarité africaine et d'émancipation collective. Ces ambitions se heurtent néanmoins à des contraintes structurelles persistantes, telles que la diversité des trajectoires politiques, les disparités économiques et institutionnelles entre États membres, ainsi que l'influence croissante d'acteurs externes dans la gestion des crises.

Dans ce cadre, le « panafricanisme renouvelé » ne vise pas à stigmatiser les insuffisances de l'UA, mais à repenser la manière dont l'unité africaine peut être articulée avec les réalités contemporaines. Il s'agit de définir une vision d'intégration capable de concilier intérêts nationaux et objectifs continentaux, en clarifiant le rôle et les compétences de l'Union et en renforçant ses dispositifs de coopération et de prévention des crises. Les conflits persistants, de la Corne de l'Afrique au Sahel, en passant par le Mozambique (Cabo Delgado), et les vulnérabilités face aux chocs globaux rappellent l'urgence de cette adaptation, qui doit transformer le panafricanisme en un projet pragmatique et stratégique, capable de faire face aux défis actuels tout en consolidant l'autonomie collective du continent.

Le « panafricanisme renouvelé » doit être envisagé comme une approche stratégique et pragmatique : il s'agit d'inscrire l'idéal d'unité et de coopération dans la réalité concrète des contraintes historiques, politiques et institutionnelles de l'UA, plutôt que de se limiter à un catalogue de recommandations. [L'Agenda 2063](#), adopté en 2015, illustre cette ambition, en proposant une vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses citoyens. Toutefois, sa mise en œuvre reste encore largement incomplète. Comme déjà souligné, la ratification et l'application effective de la ZLECAf, pierre angulaire économique de l'Agenda, restent encore inachevées, tandis que le [passeport continental](#), bien qu'adopté par plusieurs États, demeure peu utilisé et insuffisamment harmonisé. Ces limites concrètes soulignent la nécessité d'un travail continu pour traduire les textes et orientations en instruments opérationnels et en résultats tangibles pour le continent.

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 demeure également freinée par des blocages institutionnels et politiques profonds : lenteur des réformes, manque d'impulsion collective, coordination insuffisante entre les organes de l'Union et les gouvernements, ainsi que réticences persistantes à transférer certaines compétences au niveau continental. Ces limites creusent l'écart entre les ambitions affichées et la réalité du terrain : si les cadres normatifs existent, leur appropriation par les États reste inégale et leur application partielle.

Les Communautés économiques régionales, pourtant conçues comme des piliers de l'intégration africaine, illustrent également ces déséquilibres. Leurs performances restent inégales : si la CEDEAO et la SADC présentent une efficacité relative, la CEEAC ou la CAE continuent de rencontrer des difficultés dans l'harmonisation des politiques et la coordination de l'action collective. Ces fragilités sont accentuées par des crises récentes, telles que le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO, accompagné de [la création de l'Alliance des États du Sahel \(AES\)](#), ou encore [le retrait du Rwanda de la CEEAC](#). Ces évolutions traduisent une fragmentation croissante de la gouvernance continentale, alimentée par des mandats parfois redondants et des priorités divergentes. Elles mettent surtout en lumière la difficulté à transformer les cadres juridiques et institutionnels existants en leviers effectifs d'unité et de développement, soulignant ainsi la nécessité de refonder le leadership politique africain autour d'une vision de l'intégration plus cohérente et opérationnelle.

Dans ce contexte, repenser l'unité africaine nécessite de dépasser les simples logiques bureaucratiques pour faire passer l'idéal d'intégration de la théorie à la pratique, en favorisant une solidarité concrète entre les États et les populations. Cela implique, par

exemple, l'harmonisation des législations pour faciliter la libre circulation, la coordination des politiques économiques et sécuritaires, ou encore la mise en œuvre de projets communs impliquant directement les citoyens, et pas seulement les élites politiques. Cette solidarité entre les peuples pourrait se traduire par une application effective des instruments déjà existants. L'enjeu n'est donc pas seulement de créer de nouvelles initiatives, mais surtout de surmonter les obstacles pratiques, par exemple, le non-respect des règles de circulation dans certains pays, ou les lenteurs dans la mise en œuvre des accords commerciaux afin que ces instruments deviennent réellement des leviers d'intégration et de coopération sur le terrain.

Repenser l'imaginaire collectif africain s'impose aujourd'hui comme une exigence majeure, afin de dépasser les seules références symboliques héritées des luttes de décolonisation. Il ne s'agit plus simplement de raviver un idéal d'unité, mais de reconstruire un cadre intellectuel, politique et stratégique capable de répondre aux défis contemporains : aggravation des inégalités sociales, précarité économique, vulnérabilité face aux changements climatiques, complexité des dynamiques migratoires et dépendance persistante aux technologies étrangères. Ce « renouveau du panafricanisme » doit également permettre à l'Afrique de peser davantage dans les relations internationales et de renforcer sa voix au sein du multilatéralisme actuel, souvent marqué par des rapports de force inégaux et des logiques de domination héritées.

Concrètement, un panafricanisme renouvelé pourrait se traduire par :

- Une inclusion effective des jeunes générations, passant par l'institutionnalisation de leur participation au sein de conseils consultatifs de la jeunesse rattachés aux organisations régionales et continentales (telles que l'Union africaine, la CEDEAO, l'EAC ou encore la SADC), disposant d'un réel pouvoir de proposition, mais aussi par la mise en place de fonds panafricains de soutien à l'entrepreneuriat et aux *startups* portées par des jeunes, notamment dans des secteurs stratégiques comme l'*AgriTech*, la *FinTech* ou l'économie verte, ainsi que par le développement de programmes de mobilité panafricaine pour les étudiants, chercheurs et jeunes professionnels, favorisant la circulation des compétences et le renforcement d'un véritable sentiment d'appartenance continentale ;
- La valorisation de la diversité culturelle, sociale et politique du continent, reposant sur des approches différenciées de l'intégration régionale, par exemple à travers des calendriers d'application adaptés aux niveaux de développement dans le cadre de la ZLECAf, sur la reconnaissance des systèmes politiques et sociaux locaux, y compris le rôle des autorités traditionnelles et communautaires dans les mécanismes de gouvernance et de résolution des conflits, ainsi que sur le déploiement de politiques culturelles panafricaines soutenant les langues africaines, les industries culturelles et les échanges artistiques transfrontaliers comme vecteurs d'unité dans la diversité ;
- Une articulation renouvelée entre mémoire historique et action concrète, visant à dépasser la seule rhétorique anticoloniale par l'intégration de l'histoire panafricaine dans les programmes éducatifs, en mettant en valeur les expériences de coopération interafricaine, mais aussi par la traduction de l'héritage idéologique en politiques publiques opérationnelles, notamment à travers des stratégies communes de souveraineté alimentaire, sanitaire ou industrielle, ainsi que par des initiatives coordonnées en matière de justice historique, telles que des positions communes sur la restitution des biens culturels ou sur des formes de réparations symboliques et matérielles ;
- Une adaptation aux réalités technologiques et économiques du XXI^e siècle, impliquant la création d'infrastructures numériques panafricaines, comme des plateformes de paiement transfrontalières ou des cadres harmonisés de protection des données, le renforcement de la coopération en matière de transition énergétique à travers des projets régionaux d'énergies renouvelables (solaire sahélien, hydroélectricité, interconnexion des réseaux électriques), ainsi que la mise en réseau des centres de recherche africains afin de mutualiser les ressources scientifiques et de réduire la dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Autrement dit, ce renouvellement du panafricanisme consiste à faire de l'idéal d'unité une matrice de pensée et d'action dynamique, capable d'orienter concrètement les décisions politiques, économiques et sociales tout en restant flexible face aux évolutions du continent.

Dans cette perspective, le panafricanisme contemporain ne peut se limiter à des objectifs institutionnels affichés ou à des slogans symboliques ; il doit être repensé comme un processus capable de surmonter les obstacles structurels identifiés précédemment. Plutôt que de se contenter de répliquer les initiatives existantes, il s'agit d'identifier les conditions qui permettraient leur mise en œuvre réelle : renforcer la coordination entre États et communautés économiques régionales, créer des mécanismes de suivi et de responsabilisation, et favoriser l'émergence de pratiques de solidarité concrètes : économiques, sociales, culturelles ou technologiques, portées par la société civile et la jeunesse africaine. Ce renouvellement implique également de repenser la gouvernance continentale de manière plus inclusive et horizontale, en dépassant les logiques élitistes et centralisatrices qui ont souvent limité l'efficacité des projets d'intégration. Ainsi, le panafricanisme pourrait devenir un levier stratégique non seulement pour formuler des ambitions, mais surtout pour les traduire en actions concrètes, contribuant à l'autonomie, à la résilience et à l'innovation sur le continent.

L'affirmation d'un idéal africain partagé suppose avant tout la mise en place d'une diplomatie continentale cohérente et efficace, capable de transformer les aspirations communes en orientations concrètes, plutôt que de se limiter à des déclarations de principe. Il ne s'agit plus de constater les divisions récurrentes — qu'il s'agisse de positions fragmentées ou de votes contradictoires dans les enceintes multilatérales —, mais d'envisager les conditions réelles d'une action concertée. Cela implique la création de mécanismes permanents de coordination entre les États membres et les CER, le renforcement de la capacité de négociation collective de l'Union africaine, ainsi que la définition de positions communes sur les grandes questions globales avant toute prise de parole internationale. Dans cette perspective, l'élaboration de mandats précis pour les représentants africains au sein d'instances telles que le Conseil de sécurité des Nations unies ou le G20, accompagnée de dispositifs de suivi garantissant la mise en œuvre des décisions collectives, constituerait une avancée significative.

Une diplomatie panafricaine ambitieuse ne viserait donc pas seulement la visibilité internationale : elle chercherait avant tout à défendre des intérêts stratégiques partagés, en s'appuyant sur les expériences locales et régionales pour éviter les impasses d'un consensus artificiel. Plus largement, la construction de cet idéal commun apparaît comme une condition *sine qua non* de la pertinence et de la survie même de l'Union africaine dans un monde contemporain en mutation. Elle requiert une refonte institutionnelle en profondeur, une réappropriation citoyenne du projet panafricain et une volonté politique affirmée, capable de dépasser les logiques nationales au profit d'une vision collective. À défaut, l'Union africaine risque de demeurer un cadre institutionnel déconnecté des sociétés qu'elle prétend représenter, incapable de répondre aux aspirations des peuples africains et de relever les défis majeurs du XXI^e siècle.

*

* *

L'analyse a montré que les blocages structurels de l'Union africaine trouvent leur origine dans la tension permanente entre une souveraineté affirmée par les États membres et la nécessité d'une intégration politique, sécuritaire et économique cohérente. Pour le politologue camerounais, Achille Mbembe, « le continent africain est pris entre le rêve d'un futur commun et le poids des États postcoloniaux fragiles, obsédés par la protection de leur autonomie formelle ». Ce constat est d'autant plus préoccupant que les crises sécuritaires, les transitions militaires, les ingérences extérieures, ou encore la fragmentation des positions africaines sur les scènes multilatérales accentuent la perte de légitimité et d'influence de l'organisation.

Face à ces défis, la redéfinition d'un idéal panafricain partagé ne saurait se limiter à une nécessité rhétorique : elle constitue une condition stratégique pour l'Union africaine. Comme le souligne Charles Ngwena, « le panafricanisme du XXI^e siècle doit rompre avec l'impuissance symbolique pour devenir une praxis politique articulée autour des réalités africaines ». Cela implique non seulement une refonte du leadership continental, une gouvernance institutionnelle efficace et un financement autonome, mais aussi une implication réelle des citoyens et des sociétés civiles dans les processus décisionnels. Une telle approche pourrait se traduire par des consultations publiques à l'échelle régionale, des mécanismes de participation citoyenne dans la conception et le suivi des politiques continentales, ou encore des projets d'intégration directement portés par les populations et non uniquement par les élites politiques. En renforçant cette adhésion populaire, l'Union africaine pourrait transformer le panafricanisme en un projet vivant et concret, capable de fédérer les volontés autour de politiques tangibles et d'unité continentale durable.

Si l'OUA avait uni les États autour de la décolonisation, l'Union africaine se doit désormais de dépasser le simple rassemblement institutionnel pour devenir un véritable catalyseur de transformation continentale. Or son défi est double : non seulement articuler les intérêts nationaux et les ambitions collectives, mais aussi traduire les idéaux de démocratie, de justice sociale, de développement durable et de souveraineté économique en politiques concrètes et mesurables. L'unité africaine ne peut plus se limiter à des déclarations ou à des sommets symboliques ; elle doit se matérialiser dans des mécanismes décisionnels efficaces, des institutions capables de planification stratégique et d'exécution opérationnelle, et des processus inclusifs qui associent les sociétés civiles, le secteur privé et les citoyens au-delà des États.

Pour y parvenir, l'UA doit construire un consensus autour de priorités partagées, renforcer la cohérence entre ses différentes institutions et communautés économiques régionales, et réformer sa gouvernance afin de réduire les tensions entre souveraineté nationale et objectifs continentaux. Il s'agit de passer d'une organisation essentiellement réactive, confrontée aux crises, à une force proactive, capable d'anticiper les enjeux, de coordonner les réponses et de promouvoir une vision africaine autonome sur la scène internationale.

Plus qu'un projet institutionnel, il s'agit d'un projet de société continentale, où l'Afrique devient pleinement maîtresse de son destin.



Guy Bucumi

Guy Bucumi est professeur adjoint de droit international au Collège militaire royal Saint-Jean et professeur associé à l'Université de Sherbrooke. Titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Paris-Saclay, il est également avocat au Barreau du Québec et exerce en droits et libertés de la personne et en droit international. Ses recherches portent essentiellement sur le droit, la politique et la religion en Afrique.

Comment citer cette publication

Guy Bucumi, « L'Union africaine face à l'impasse de l'intégration : entre souveraineté nationale et refondation d'un idéal panafricain », *Le Rubicon*, vol. 6, 11 février 2026 [<https://lerubicon.org/lunion-africaine-face-a-limpasse-de-lintegration-entre-souverainete-nationale-et-refondation-dun-ideal-panafricain/>].